

## 2L CONSULTING

Société par Actions Simplifiée  
au Capital de 500 Euros

**Siège Social** : 22, Rue Alphons Pallu  
78110 LE VESINET

RCS Versailles 908 457 575

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 22/03/2024**

Au siège social,  
Le 22/03/2024,  
à 14 Heures

Monsieur Jacques LE LANCHON,  
Demeurant à LE VESINET (78110), 22, Rue Alphonse Pallu  
Président de ladite Société,  
Et Associé unique de la Société,

#### **I – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Changement de Président de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques LE LANCHON de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente de la Société à compter de ce jour :

Madame Frédérique MOUSTARDIER épouse LE LANCHON  
Demeurant à LE VESINET (78110), 22, Rue Alphonse Pallu

Ayant tous les pouvoirs,

Pour une durée indéterminée. En conséquence de ce qui précède, l'Article N°37 des statuts sera modifié.

Madame Frédérique LE LANCHON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que suite à la nomination Madame Frédérique LE LANCHON en qualité de Présidente de la Société 2L CONSULTING à compter de ce jour, la rémunération de Madame Frédérique LE LANCHON sera fixée par Assemblée ultérieurement.

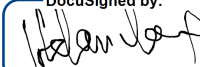


**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société, Associé Unique

**Monsieur Jacques LE LANCHON**  
**Président**

DocuSigned by:  
  
9160A23421C5465...